



Réunion des communes de Sainte-Hélène  
et de Bondeville par Ordonnance Royale  
du 19 juin 1826

# MAIRIE DE SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

Rue Michel Rousselet  
76400 SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

Tel : 02.35.28.16.45  
e-mail : [mairie.saintehelenebondeville@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintehelenebondeville@wanadoo.fr)

Mesdames, messieurs les Conseillers Municipaux

A Ste Hélène Bondeville,  
Le 04 juillet 2024

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, prévue le

**Jeudi 11 Juillet 2024**  
**à 18 Heures 00, à la Mairie**

=====

## ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Adoption du procès verbal de la séance du 12 avril 2024

**12/2024 :** TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

**13/2024 :** TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2024/2025

**14/2024 :** TARIFS CIMETIERE

**15/2024 :** PARTICIPATION DE LA COMMUNE D ECRETTEVILLE AUX DEPENSES DE  
FONCTIONNEMENT DE L ECOLE

**16/2024 :** FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ 2024)

**17/2024 :** LOCATION DE LA SALLE DE SPORTS

**18/2024 :** CONVENTION CENTRALE D'ACHATS DE MANCHE NUMERIQUE

**19/2024 :** TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

**20/2024 :** MISE EN PLACE D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE PAR L'AGGLOMERATION

**21/2024 :** RYTHMES SCOLAIRES

## QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence,  
Je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**  
**Eric ROUSSELET.**



# LE CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA REUNION Du 11 JUILLET 2024

\*\*\* \*\* \*\* \* \* \*\* \* \* \*\* \* \* \*\* \* \*

Date de convocation : 04 juillet 2024

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Présents : 12**

**Votants : 14**

L'an deux mil vingt et quatre, le onze juillet, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Eric ROUSSELET, maire.

### Présents :

**Messieurs :** E ROUSSELET, JJ CADINOT, F SENAY, B LEBORGNE, K DULONG, F BURAY

**Mesdames :** MA LECLERC, A FREMINE, C GOBBE, V PAILLIE, I RICHARD, S GEORGES,

**Absents excusés :** T BONNEVILLE, JM COURTECUISSÉ,

M Thomas BONNEVILLE a donné une procuration de vote à M Jean-Jacques CADINOT

M Jean-Michel COURTECUISSÉ a donné une procuration de vote à M Florent SENAY

Mme Isabelle RICHARD est élue secrétaire

## ORDRE DU JOUR

### 12/2024 : TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de réactualiser les tarifs de la cantine.

M Leborgne précise, qu'au vu de la conjoncture actuelle, il est contre l'augmentation du prix du repas enfant. Après

La commission des finances propose de répercuter la hausse appliquée par le fournisseur à savoir 10 cts par repas.

Vu la commission des finances du 8 juillet 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour le tarif enfant et une voix contre (M Leborgne) et 14 voix pour le tarif adulte, fixe les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

Prix du repas de cantine enfant : 3.50€

Prix du repas adulte : 4.10€

### 13/2024 : TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2024-2025

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de réactualiser les tarifs de la garderie. Une discussion s'instaure sur une éventuelle hausse des tarifs. M Leborgne propose d'établir un tarif unique. Il est demandé si le tarif au delà de 20 présences est souvent appliqué. Cela dépend du nombre de jours d'école dans le mois, plus il y a de jours, plus ce tarif est appliqué. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs. Mme Paillié fait remarquer que ce service a tout de même un coût pour la commune.

Vu la commission des finances du 8 juillet 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter ces tarifs et fixe les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

GARDERIE :

1 à 20 présences de garderie/mois : 1.10€ la présence

A partir de la 21<sup>ème</sup> présence/mois : 1.00€ la présence

### 14/2024 : TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs actuels des concessions cinquantenaires pour le cimetière. Il demande au conseil de créer des tarifs pour de nouvelles prestations à savoir concession pour un caveau, urne dans sépulture existante et droit de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir. Les membres de la commission des finances proposent d'appliquer une hausse de 2.5%.

Le conseil municipal décide de limiter le nombre d'urnes scellées sur une pierre tombale à deux, de même, le nombre d'urnes dans un monument est limité à deux. Pour le droit de dispersion des cendres, il est décidé de le laisser gratuit.

Vu la commission des finances du 8 juillet 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs suivants applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

**Pour les personnes domiciliées à Ste Hélène Bondeville**

Concession d'une case (gravure à la charge des familles):	450.00€
Concession de terrain pour 1 personne :	165.00€
Concession de terrain pour 2/3 personnes :	220.00€
Scellement d'une urne funéraire sur pierre tombale (2 urnes maximum par monument)	165.00€
Urne funéraire dans sépulture (2 urnes maximum par monument)	165.00€
Cavurne	450.00€

**Pour les personnes domiciliées hors commune**

Concession d'une case (gravure à la charge des familles):	560.00€
Concession de terrain pour 1 personne :	230.00€
Concession de terrain pour 2/3 personnes :	310.00€
Scellement d'une urne funéraire sur pierre tombale (2 urnes maximum par monument)	170.00€
Urne funéraire dans sépulture (2 urnes maximum par monument)	170.00€
Cavurne	560.00€

**15/2024 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ECRETTEVILLE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE**

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire est demandée à la commune d'Ecretteville sur Mer.

Il rappelle que la participation de l'an dernier était de 635.00€ par enfant.

M Senay demande quel est le coût moyen par élève et ce qu'il comprend. Celui diffère en fonction des élèves de maternelle et d'élémentaire. Ne sont pris en compte dans ce coût que les dépenses engagées de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (le salaire de l'Atsem pour les maternelle est donc inclus mais pas dans sa totalité).

Notre école accueille les enfants d'Ecretteville depuis plus de trente ans. On ne se sait pas sur quelle base le tarif initial est basé.

Vu la commission des finances du 8 juillet 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide pour l'année 2023/2024 :

- de fixer la participation de la Commune d'Ecretteville sur Mer, à 650.00 € par enfant
- de facturer au prorata du nombre d'enfants fréquentant les écoles.

**16/2024 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ 2024)**

Le Département de Seine-Maritime sollicite la Commune pour renouveler sa participation au dispositif FAJ 2024.

Mme Leclerc précise que ce dispositif est fait pour les jeunes rencontrant des difficultés. Ces dernières années, aucun jeune de la commune n'a bénéficié de ce dispositif.

M Senay propose qu'une information sur ce dispositif soit mise sur panneau pocket, car certains jeunes qui pourraient en bénéficier, ne le connaissent peut-être pas.

Vu la commission de finances en date du 8 juillet 2024

M Le Maire propose au Conseil Municipal de participer au FAJ 2024 selon les conditions ci-après : 0,23€ par habitant soit pour la Commune  $0,23 \times 734 = 168.82€$

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- Décide de participer au FAJ pour l'année 2024 pour une cotisation de cent soixante dix euros et quarante trois centimes (168.82€)
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2024- chapitre 011 – Charges à caractère général.
- autorise le maire à signer tout acte relatif à ce dossier

**17/2024 : LOCATION SALLE DE SPORTS**

Rapporteur : Mme Marie-Agnès LECLERC

Mme Leclerc informe les membres du conseil municipal d'une demande de location de la salle des sports par le Logis St François, de Thiétreville, aux périodes disponibles sur le temps scolaire, pour l'année 2024/2025.

Leur gymnase sera en rénovation sur cette année scolaire et il souhaite emmener des groupes d'enfants, âgés de 8 à 18ans et encadrés par deux animateurs, faire du sport dans notre salle.

Mme Leclerc rappelle que le Conseil avait fixé le tarif de 20€ la séance pour le Lycée Anita Conti.

Les créneaux seraient de 3h et non 2 heures pour le Logis St François. Une attestation d'assurance devra être fournie à la signature de la convention.

Les disponibilités sont les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h, les après-midi étant occupés par notre école.

Vu la commission des finances du 8 juillet 2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte de louer la salle de sports au Logis St François pour l'année scolaire 2024-2025
- Dit que les jours de location seront déterminés en fonction de l'occupation de la salle par l'école de Ste Hélène à savoir les lundi/mardi/jeudi et vendredi matin de 9h à 12h
- Fixe le prix à 30€ la location de la salle des sports de 9h à 12h
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à cette location

### **18/2024 : CONVENTION CENTRALE D'ACHATS DE MANCHE NUMERIQUE**

La centrale d'achats de Manche Numérique facilite l'achat de matériel informatique (éducatif ou non), de licences Microsoft, d'abonnements de téléphonie mobiles et matériels associés, et autres fournitures et services tels que la plateforme ACTES (contrôle de la légalité dématérialisé), l'ENT (Environnement Numérique de Travail), SI ACHAT : plateforme de dématérialisation des marchés publics (profil acheteur ...), à des tarifs préférentiels et réservé à ses adhérents et conventionnés. <https://manchenumerique.fr/collectivites/manche-num-achats/>

La commune souhaite, dans un premier temps, souscrire via la centrale d'achats de Manche Numérique à l'ENT (Environnement Numérique Travail pour le 1<sup>er</sup> degré) à la demande des enseignantes et des parents d'élèves. Ce service permettra aux enseignantes d'échanger des informations, photos, ... avec les parents, via Internet et dans le respect du RGPD.

Mme Georges précise que c'est une demande forte des parents et que ce sujet revient à chaque conseil d'école.

Après discussion, l'école ne pouvant conventionner directement avec Manche Numérique, le conseil municipal accepte de conventionner avec la Centrale d'Achats de Manche Numérique pour que l'école puisse de nouveau bénéficier d'un échange via Internet avec les parents. Cependant, le coût ne sera pas ajouté au budget déjà alloué à l'école, les enseignantes devront donc inclure cette nouvelle dépense dans leur budget.

Vu la commission de finances en date du 8 juillet 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la convention d'accès à la Centrale d'achats de Manche Numérique ;
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.
- Charge le maire d'informer la directrice de l'école de cette décision

### **19/2024 : TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS**

Rapporteur : M Jean-Jacques CADINOT

Monsieur Cadinot rappelle qu'un devis de remplacement de tout l'éclairage de la salle de sport avait été demandé les années passées et que ces travaux s'élevant à plus de 20 000€, le conseil avait décidé de ne pas donner suite.

Les utilisateurs de la salle des sports demandant le remplacement des néons usagers de la salle; Il est désormais possible de remplacer uniquement les néons mais par des néons Led. De ce fait, des devis ont été demandés pour changer tous les néons de la salle de sport et d'installer des néons LED à la place.

M Cadinot présente les devis reçus pour ces travaux.

Mme Richard demande s'il n'est pas possible de mettre moins de néons pour réduire les coûts. C'est possible mais la salle sera moins bien éclairée.

Vu la commission de finances en date du 8 juillet 2024

Il est proposé de faire ces travaux et de retenir la proposition de l'entreprise Auzou pour un montant de 1 735.15 HT soit 2 932.2€TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve ces travaux

- Retient le devis de l'entreprise Auzou pour un montant de 1 735.15 HT soit 2 932.2€TTC
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à ce dossier

## **20/2024 : MISE EN PLACE D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE PAR L'AGGLOMERATION DE FECAMP**

Monsieur le maire présente le projet de mise en place d'un Espace de Vie Sociale itinérant en milieu rural de Fécamp Caux Littoral Agglo ainsi que le compte rendu de la réunion du 22 avril 2024.

Le montant de la participation est de 778.08 € par an sans recrutement d'un animateur jeunesse puis de 2 181.42€ après recrutement d'un animateur jeunesse.

Il est rappelé qu'au début de mandat, des membres de la commission d'aide sociale proposaient de recevoir les administrés pour les aider dans différentes démarches administratives. Quelques personnes sont venues au début, mais il s'avère que les gens demandent plus facilement de l'aide au secrétariat de mairie.

Mme Georges précise que cela ne devrait pas forcément être fait par la secrétaire. Cela relève de la commission d'aide sociale.

Le dossier présenté par l'agglomération étant encore trop imprécis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner son accord de principe de participation à ce projet.

## **21/2024 : RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le 11 juin 2021, le conseil municipal, dans sa délibération n°22/2021, demandait la prolongation de la dérogation du temps scolaire.

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de M l'inspecteur d'académie nous informant que l'organisation dérogatoire du temps scolaire (classe sur 4 jours) arrive à échéance cette année. Si la commune, en accord avec le conseil d'école, souhaite prolonger cette dérogation, le conseil municipal doit en faire la demande.

M Leborgne demande si cette dérogation peut être refusée par les services de l'Education Nationale. Il n'y a pas de raison que cela soit refusé, d'autant plus que ce sont ces mêmes services qui alertent les communes de la fin de la dérogation afin qu'elles demandent, si elles le souhaitent, une prolongation de ladite dérogation.

Monsieur le maire propose de solliciter une prolongation de la dérogation du temps scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Souhaite conserver les rythmes scolaires actuels, à savoir 4 jours d'école par semaine (lundi/mardi/jeudi/vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-16h30)
- Charge le maire de demander une prolongation de la dérogation à l'organisation des rythmes scolaires auprès de M. L'Inspecteur d'Académie
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

Panneau Mairie: monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les devis et photo pour une signalisation de la mairie par un panneau à installer sur la façade de la mairie. En effet, pour les gens ne connaissant pas la mairie, la signalétique actuelle ne permet pas de la trouver facilement. La pose n'est pas comprise dans le devis qui s'élève à 891.72€TTC. Le conseil valide ce panneau et accepte le devis.

M le maire propose de voir pour la pose d'un panneau avec la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » à l'emplacement de l'ancienne céramique (qui s'est cassée cet hiver avec le gel). Cela sera revu dans un second temps.

RD 925 : les travaux du rond point de la Hêtraie devraient commencer en septembre et se feront essentiellement de nuit. Il y en aurait pour 3 mois.

Un aménagement du carrefour de Bondeville entre les RD925, RD79 (vers Elétot) et la rue Poret de Blosseville est également prévu. Il est envisagé la suppression des deux abribus actuels et d'en créer deux sur la route, l'arrêt des cars se feraient sur la chaussée, obligeant les véhicules à attendre derrière. Un comptage fait état du passage d'environ 9000 véhicule par jour.

M le maire informe le conseil avoir alerté le Département sur la dangerosité de ce nouvel aménagement. Un changement de circuit des cars est à l'étude pour éviter l'arrêt sur la voie de circulation.

De plus, il est prévu d'agrandir la RD925 entre Bondeville et Ste Hélène et de créer des bandes multi usages comme cela se fait beaucoup sur le Département actuellement. Cela permet aux vélos d'avoir une bande de circulation mais également aux engins agricoles de faciliter leur dépassement. Il n'y aura pas de parapet de sécurité mais un marquage au sol car il ne s'agit pas d'une voie réservée aux cyclistes. Cette portion sera recouverte d'un enrobé.

M le maire informe le conseil avoir demandé la pose d'enrobé sur la RD925 jusqu'au carrefour avec la rue des grands vents pour ainsi réduire les nuisances sonores des riverains.

Logement communal : après plusieurs reports de date du fait du logement non vide, l'état des lieux de sortie du logement communal a eu lieu le 10 juillet dernier. Des travaux de rafraichissement sont à prévoir.

\*\*\*\*\*  
S Georges : qu'en est-il de la participation citoyenne ?

E Rousselet : les panneaux de signalisation qui nous ont été livrés n'étaient pas les bons. Nous sommes dans l'attente de la réception de la bonne signalétique. Dès son installation, une information sera transmise aux habitants.

S Georges : beaucoup d'automobilistes sont induits en erreur quand ils cherchent à aller au Centre Culturel et se retrouvent dans l'impasse du Cornier. Ils font donc demi-tour dans la cour de ferme au bout de l'impasse. Cela est dangereux. Serait-il possible de mettre une signalétique « voie sans issue » ?

JJ Cadinot : un panneau « voie sans issue » n'empêchera pas les voitures de prendre cette rue. Un panneau « sens interdit sauf riverains » seraient peut-être plus approprié.  
M Senay va se renseigner sur ce sujet.

I Richard : des administrés de Clainville ne rentrent jamais leurs poubelles qui de ce fait restent bordure de route à longueur d'année. Un rappel pourrait-il être fait par le moyen le plus adapté ? Les personnes étant identifiées, un courrier personnalisé semblerait le plus approprié.

I Richard : une camionnette stationne régulièrement dans le virage en direction d'Ecretteville. Cela est dangereux pour la circulation.

E Rousselet : la personne est identifiée, elle se garait ailleurs l'an passé. La gendarmerie sera alertée pour faire le nécessaire comme l'an passé.

V Paillié : il arrive fréquemment des chiens errent dans la commune sans que l'on sache à qui ils appartiennent et il est difficile de retrouver les propriétaires. Ne pourrait-on pas réfléchir à un recensement, sur la base du volontariat, à un recensement des animaux de compagnie qui nous permettrait de contacter les bonnes personnes en cas d'animal divagant sur la chaussée ?

JJ Cadinot : il existe un appareil qui lit les puces des animaux et qui nous permet de donner ensuite les coordonnées du propriétaire. Cependant, si l'animal est hargneux ou difficilement approchable, cela ne donne pas de solution.

F Senay : pour les animaux difficiles, il est possible d'appeler la fourrière de l'Agglo de Fécamp qui travaille avec la société A2P qui s'occupe de récupérer les animaux.

Il est décidé de se renseigner auprès de la commune voisine pour un lecteur de puces.

Visite du logement par les membres du conseil

La séance est close à 19h30

\*\*\*\*\*

## CLOTURE DU PROCES VERBAL

### Membres présents :

**Messieurs :** E ROUSSELET, JJ CADINOT, F SENAY, K DULONG, T. BONNEVILLE, JM COURTECUISSÉ

**Mesdames :** MA LECLERC, A FREMINE, C GOBBE, V PAILLIE, I RICHARD, S GEORGES,

### Remarques et/ou observations des membres du conseil :

NEANT

M ROUSSELET Eric  
Président de Séance



Mme RICHARD Isabelle  
secrétaire de séance

